



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAUHALLAN

Séance du 6 Septembre 2016

L'an deux mille seize, le six septembre, le Conseil Municipal de la Ville de Vauhallan, légalement convoqué le 31 août 2016, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François Hillion, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice :	19	Présents :	17	Votants :	19
Présents :	François Hillion, Bernard Gleize, Denise Bernd-Garcia, Jean-Laurent Panciatici, Huguette Deforeit, Katia Emig, Karl Crochart, Taouès Coll, Bernard Cellier, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, Vincent Pain, Olivier Le Traon, Elia Bernard, Claude Bousquet, François Levrat					
Représentés :	Zohra Rousseau représentée par Denise Bernad-Garcia, Vincent Gillotin représenté par François Hillion					
Absents excusés :						
Secrétaire :	Bernard Gleize					

A 20h10 le quorum étant atteint, Monsieur François Hillion, Maire, déclare la séance ouverte.

Monsieur Bernard Gleize est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du conseil municipal du 23 juin 2016 au vote. Le procès-verbal est adopté par 14 voix pour, François Hillion en son nom et celui de Vincent Gillotin, Bernard Gleize, Denise Bernad-Garcia en son nom et celui de Zohra Rousseau, Jean-Laurent Panciatici, Huguette Deforeit, Katia Emig, Karl Crochart, Taouès Coll, Bernard Cellier, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, et 5 voix contre, Vincent Pain, Olivier Le Traon, Elia Bernard, Claude Bousquet, François Levrat.

1. Installation d'un nouveau conseiller municipal

Suite aux démissions de Mme Vanessa Mazzocato, de M. Valentin Surrel et de Mme Estelle Coussedière, il y a lieu de procéder à l'installation d'un nouveau conseiller municipal. M. Vincent Gillotin, qui occupait la position suivante sur la liste « Ensemble pour Vauhallan » a accepté d'être conseiller municipal.

2. Remplacement d'une conseillère municipale au sein du SIEI

Sur proposition de Monsieur François Hillion, Maire, et après avoir voté à bulletin secret, Josette Huard a été élue, avec 17 voix, comme titulaire pour représenter la commune au Syndicat Intercommunal pour l'Enfance Inadaptée (S.I.E.I.).

3. Règlement intérieur du conseil municipal

Sur proposition de Monsieur Bernard Gleize, 1^{er} Adjoint, et après en avoir délibéré, par 14 voix pour, François Hillion en son nom et celui de Vincent Gillotin, Bernard Gleize, Denise Bernad-Garcia en son nom et celui de Zohra Rousseau, Jean-Laurent Panciatici, Huguette Deforeit, Katia Emig, Karl Crochart, Taouès Coll, Bernard Cellier, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, et 5 voix contre, Vincent Pain, Olivier Le Traon, Elia Bernard, Claude Bousquet, François Levrat, le conseil municipal approuve le nouveau règlement intérieur du conseil municipal modifié.

4. Abrogation du PLU

Sur proposition de Monsieur François Hillion, Maire, et après en avoir délibéré, par 14 voix pour, François Hillion en son nom et celui de Vincent Gillotin, Bernard Gleize, Denise Bernad-Garcia en son nom et celui de Zohra Rousseau, Jean-Laurent Panciatici, Huguette Deforeit, Katia Emig, Karl Crochart, Taouès Coll, Bernard Cellier, Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk, et 5 abstentions, Vincent Pain, Olivier Le Traon, Elia Bernard, Claude Bousquet, François Levrat, le

conseil municipal autorise le maire à engager la procédure d'abrogation de la délibération du 14 avril 2016, dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département et dit que cette délibération sera transmise au représentant de l'Etat.

5. Approbation de la CLETC du 16 juin 2016

Sur proposition de Monsieur Bernard Gleize, 1^{er} Adjoint, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le rapport de la CLETC du 16 juin 2016 sur l'évaluation de la charge transférée dans le cadre de la fusion.

6. Autorisation au Maire de signer la convention de mise à disposition personnel

Sur proposition de Monsieur François Hillion, Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer la convention de mise à disposition de la commune de Nozay d'un agent pour exercer les fonctions d'auxiliaire de puériculture, à compter du 25 Aout 2016, pour une durée de 12 mois.

7. Adhésion contrat groupe d'assurance statutaire du CIG

Sur proposition de Monsieur François Hillion, Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal approuve les taux et prestations négociés pour la collectivité de Vauhallaan par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire DECIDE d'adhérer à compter du 1^{er} Janvier 2017 au contrat d'assurance groupe (2015-2018) et jusqu'au 31 décembre 2018 pour les agents CNRACL pour les risques (Décès, accident du travail, Longue maladie/Longue durée, maternité, maladie ordinaire) au taux de 7,30% de la masse salariale assurée avec une franchise de 10 jours sur le risque de maladie ordinaire prend acte que les frais du CIG, qui s'élèvent à 0.12% de la masse salariale assurées sont inclus dans le taux d'assurance ci-dessus déterminés, autorise le Maire à signer le bulletin d'adhésion ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe.

Clôture de la séance à 21h45.